

Fiche n°6 : **DEDUCTION DE SALAIRE POUR ABSENCE**
Année incomplète (exemple Pajemploi au verso)



En cas d'absence non rémunérée, une retenue peut être opérée sur le salaire du mois considéré (minoration pour maladie de l'assistant maternel, congé sans solde, absence de l'enfant justifiée par un certificat médical, contrat de travail débutant ou se terminant en cours de mois...) selon la méthode de l'horaire réel.

Rappel de la mensualisation contractualisée :

$$\frac{\text{..... € par heure} \times \text{..... heures par semaine} \times \text{..... semaines d'accueil}}{12} = \mathbf{A}$$

Mois concerné :

L'assistant maternel ne garde pas l'enfant pendant jours soit heures d'absence = **B**

Salaire mensuel net de base

A

€

X

Nombre d'heures d'absence

B

heures

÷

Nombre d'heures de travail potentiel du mois*

C

heures

(*le nombre de jours durant lesquels l'assistant maternel aurait accueilli l'enfant, si toutes les semaines du mois étaient travaillées, sans déduction des semaines d'absence de l'enfant prévues au contrat)

Montant de la retenue sur salaire $A \times B / C = D$

€

Salaire net à verser = A - D

€



Marie et Pierre Martinet font garder leur fils Paul âgé de 2 ans par Josette Pasquier, assistante maternelle agréée.

(...)

Josette garde Paul du lundi au vendredi, sauf le mercredi, de 8h30 à 18h30, soit 40h par semaine et 37 semaines dans l'année.

Tel que prévu au contrat de travail, le salaire horaire net est de 3 € et 3,50 € pour les heures majorées.

Comment calculer le salaire mensualisé de Josette ?

$$= (\text{Salaire horaire net} \times \text{Nb d'heures d'accueil par semaine} \times \text{Nb de semaines de garde programmées}) \div 12$$

$$= (3 \text{ €} \times 40 \text{ h} \times 37 \text{ semaines}) \div 12 = 370 \text{ €}$$

Comment calculer le nombre d'heures normales mensualisées ?

$$= (\text{Nb d'heures d'accueil dans la semaine} \times \text{Nb de semaines de garde programmées}) \div 12$$

$$= (40 \text{ h} \times 37 \text{ semaines}) \div 12 = 123,33 \text{ arrondis à } 123 \text{ h}^{(1)}$$

Comment calculer le nombre de jours d'activité mensualisés ?

$$= (\text{Nb de jours d'accueil dans la semaine} \times \text{Nb de semaines de garde programmées}) \div 12$$

$$= (4 \text{ jours} \times 37 \text{ semaines}) \div 12 = 12,33 \text{ arrondis à } 13 \text{ jours}^{(2)}$$

(...)

Exceptionnellement, le mois suivant, Josette garde Paul 50h au lieu de 40 h prévues initialement au contrat de travail pendant la 2^e semaine.

Quelle est la nature des heures effectuées pendant la semaine de 50 h ?

- Les heures effectuées, prévues au contrat de travail, sont des heures normales : 40 h.
- Les heures effectuées entre 40 h et 45 h par semaine sont des heures complémentaires : 5 h. Elles sont rémunérées sans majoration.
- Les heures effectuées au-delà de 45 h par semaine sont des heures majorées : 5 h. Elles sont rémunérées à un taux majoré de 3,50 € net de l'heure.

Comment calculer le salaire de Josette ce mois-ci ?

$$= (\text{Salaire mensualisé} + \text{Rémunération des heures complémentaires} + \text{Rémunération des heures majorées}) = 370 + (5 \text{ h} \times 3 \text{ €}) + (5 \text{ h} \times 3,50 \text{ €}) = 402,50^{(3)}$$

Comment remplir le volet Pajemploi ce mois-ci ?

Case « Nombre d'heures complémentaires ou majorées » :

- Sur Internet : distinguer les deux et inscrire **5 h complémentaires** et **5 h majorées**
- Sur le volet Pajemploi papier : cumuler les deux et inscrire **10 h**

Case « Nombre de jours d'activité » : **13 jours**

Case « Salaire net total » : **402,50 €**⁽³⁾

(...)

Le mois suivant, Josette est absente pour motif familial pendant 2 semaines (absences non rémunérées).

Elle ne garde pas Paul pendant 8 jours soit 80 heures au total (8 j x 10 h). Josette aurait dû, réellement, garder Paul 16 jours ce mois-ci soit 160 heures (16 j x 10 h), or, elle ne le garde que 8 jours.

Comment calculer le salaire de Josette ce mois-ci ?

$$= \text{Salaire mensualisé} - [(\text{salaire mensualisé} \times \text{Nb d'heures d'absence}) \div \text{Nb d'heures qui aurait dû être effectuées}] = 370 - [(370 \times 80) \div 160] = 185 \text{ €}^{(3)}$$

Comment remplir le volet Pajemploi ce mois-ci ?

Case « Nombre d'heures normales » : Salaire mensuel ÷ Taux horaire = 185 ÷ 3 = 61,66 arrondis à **62 h**⁽¹⁾

Case « Nombre de jours d'activité » : Nb de jours mensualisés - Nb de jours d'absence = 13 - 8 = **5 J**

Case « Salaire net total » : **185 €**⁽³⁾

(1) Le nombre d'heures à déclarer doit suivre la règle des arrondis suivante :
- si la décimale est inférieure à 0,5, vous arrondissez à l'entier inférieur
- si la décimale est supérieure ou égale à 0,5, vous arrondissez à l'entier supérieur

(2) Le nombre de jours d'activité à déclarer doit être arrondi à l'entier supérieur.

(3) Il convient d'ajouter le montant dû au titre du paiement des congés payés s'il y a lieu (reportez vous à l'option choisie au contrat de travail pour connaître les modalités de paiement des congés payés ou à notre fiche pratique « le point sur... les congés payés »).